

SAGE Mayenne: thématique GQ (départements 49, 53, 61)

CONNAISSANCES :

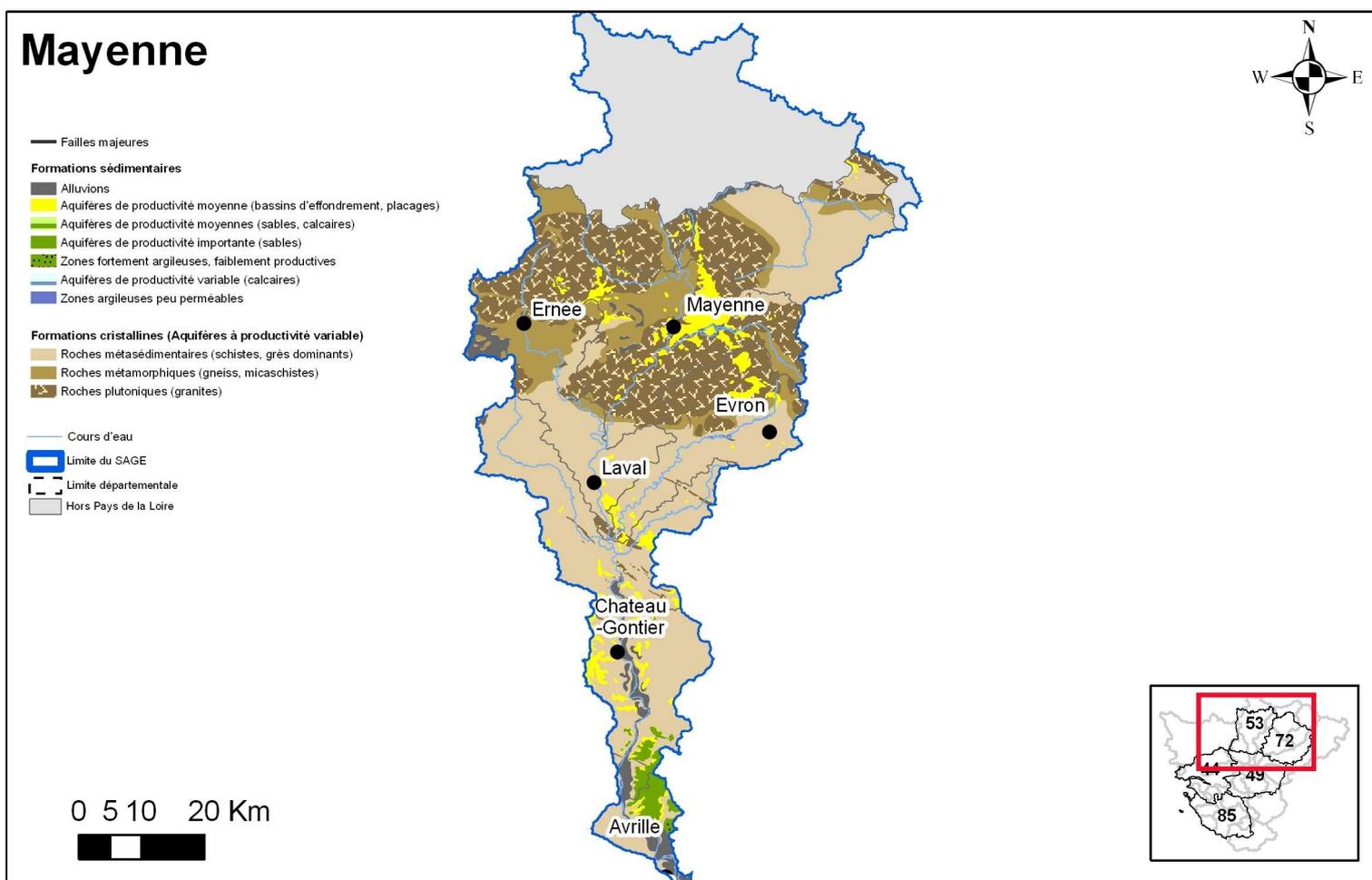
Contexte géologique et hydrogéologique (source : [SIGES Pays de la Loire](#)):

L'intégralité du territoire du SAGE Mayenne est situé en domaine de socle (Massif Armoricain).

Deux types d'aquifères sont présents sur le territoire du SAGE :

- aquifères des nappes alluviales : se situent actuellement dans un contexte topographique de plateau suite à l'enfoncement récent de la Mayenne et de ses affluents, qui recourent largement leur substratum. Ces formations peuvent constituer de petits aquifères perchés, drainés par des sources de faible débit ou des zones de suintement situées à flanc de coteau. Les alluvions récentes sont sableuses et argileuses et ne sont pas exploitables.
- les aquifères des roches du socle

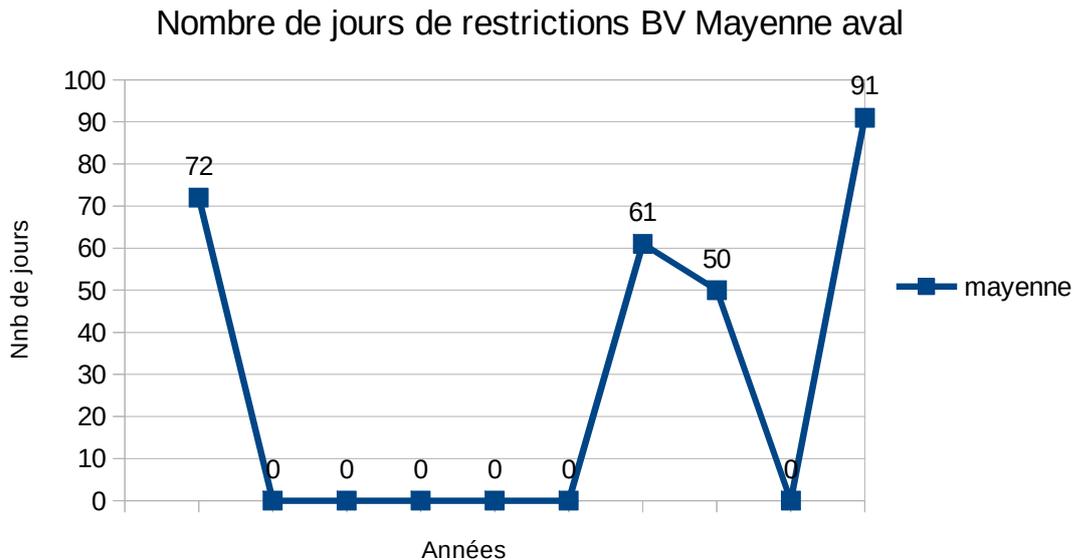
Les formations tertiaires (sables dans le secteur de Mayenne et au sud du bassin), souvent superficielles, peuvent constituer localement des petits aquifères à débits intéressants. L'alimentation de ces aquifères s'effectue principalement par l'infiltration des précipitations sur le bassin.



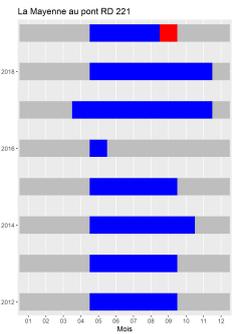
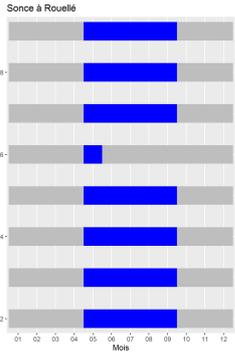
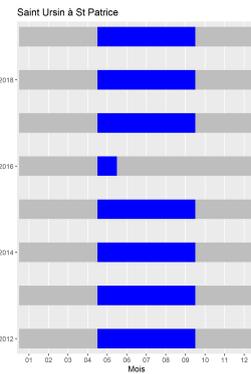
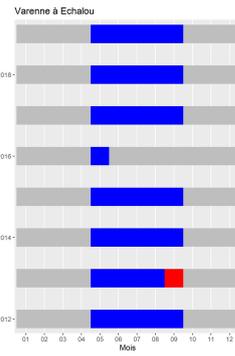
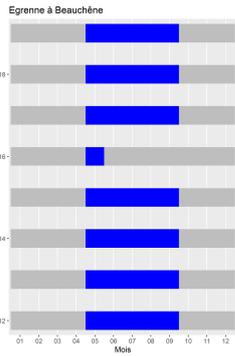
Constats sur l'hydrologie :

Occurrence de franchissement des seuils d'alerte :

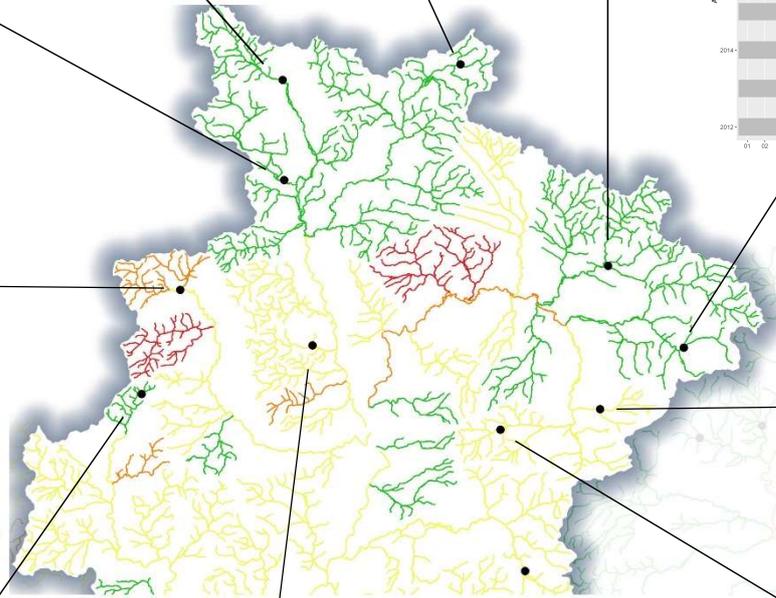
Sur le département de la Mayenne, le nombre de jours de restrictions hors période de vigilance) est très variable depuis 2015 (date de révision de l'arrêté cadre sécheresse ayant conduit à revoir les valeurs des seuils). On observe néanmoins une tendance à la hausse. Les seuils de contrôle étant positionnés sur l'axe Mayenne ils sont influencés par le fonctionnement du lac de haute Mayenne et le besoin en eau potable. Ces seuils ne reflètent donc pas la situation sur les affluents de la Mayenne et en particulier la Jouanne et le Vicoin pour la partie médiane et sud Mayenne.



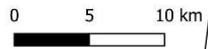
Observation des assecs (source : OFB – dispositif ONDE):



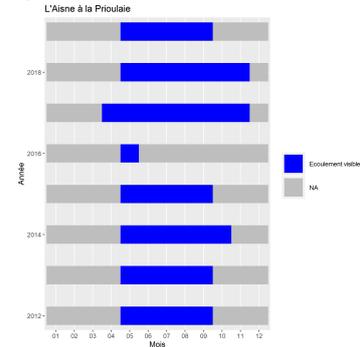
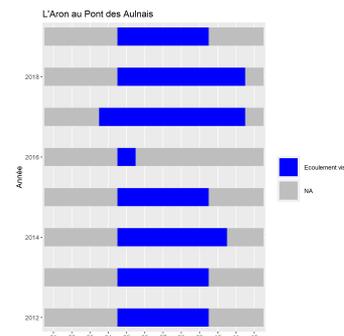
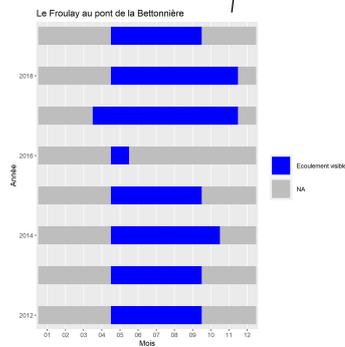
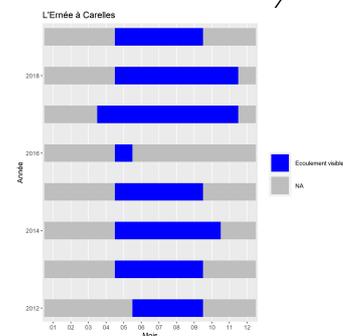
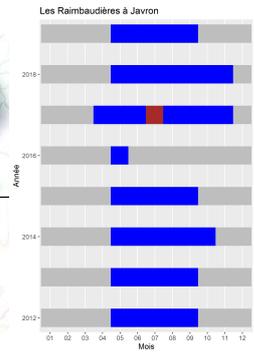
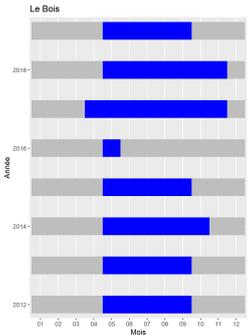
Observatoire national des étiages SAGE Nord SAGE Mayenne



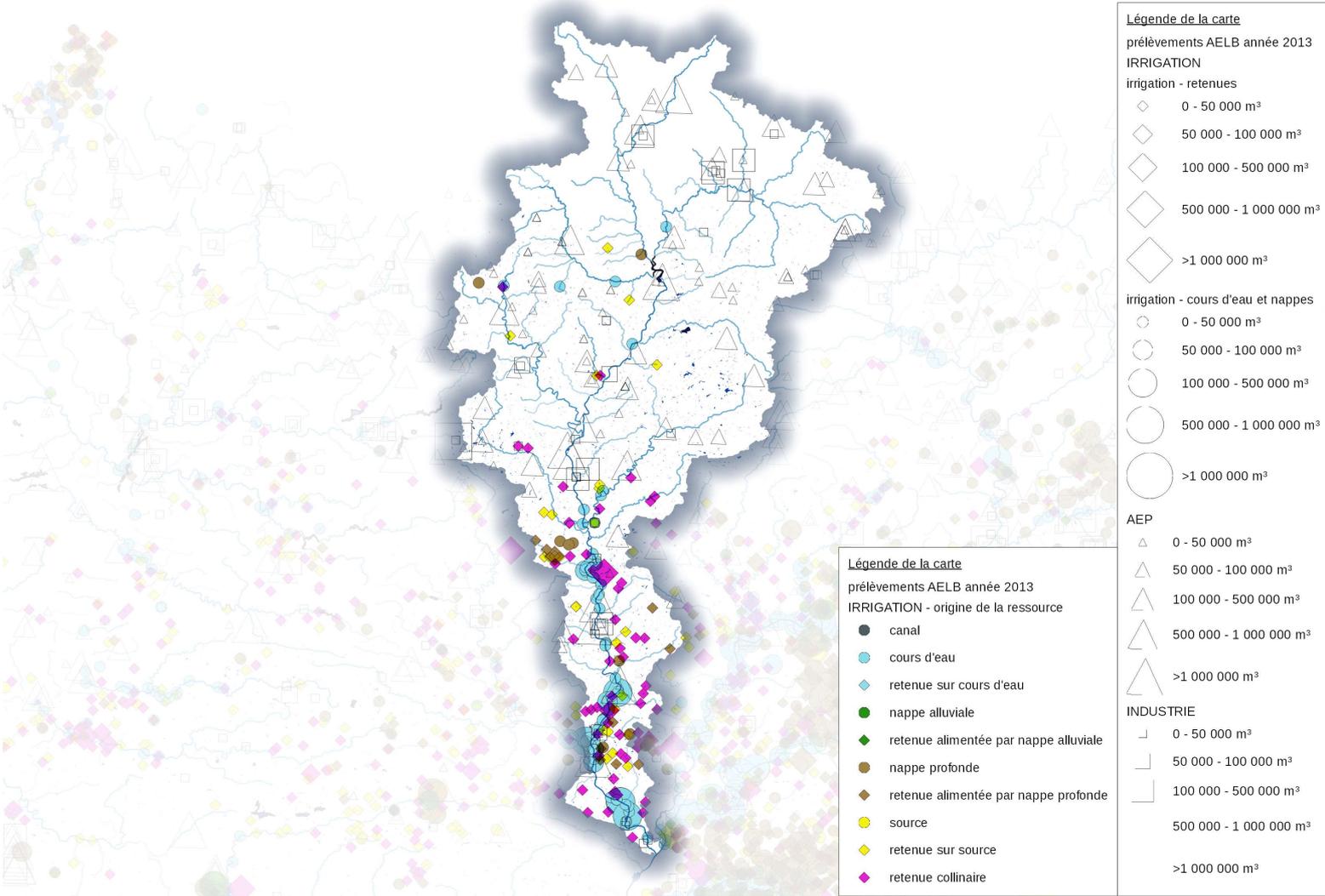
- Stations ONDE
- etat_ME_CE_2017
- Très bon état
- Bon état ou bon potentiel
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Périmètre de SAGE



OFB, Source : <https://onde.eaufrance.fr/>
13 mars 2020 - DR Bretagne et Pays de la Loire



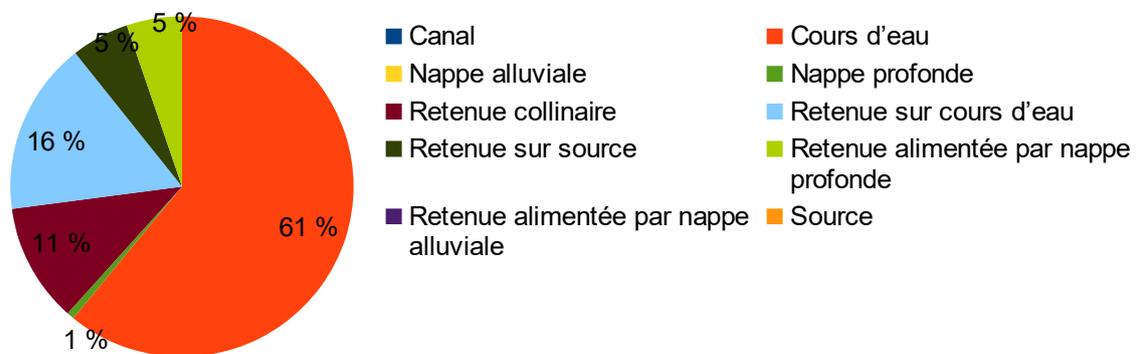
Prélèvements : (source = données AELB)



	Irrigation	AEP	Industrie
Volume prélevé ¹ en 2013 ² (AELB).	3 172 928 m ³	25 579 051 m ³	1 853 008 m ³

Répartition volume irrigation en 2013 :

Mayenne



1 Les données présentées sont les données brutes de prélèvements annuels toutes ressources confondues (nappes libres, captives, cours d'eau, retenues,...). Elles ne sont pas ramenées à l'étiage, et ne tiennent pas compte des volumes retournant au milieu.

2 2013 = année retenue pour le calcul de la pression hydrologique dans l'état des lieux du SDAGE de 2019 (= année moyenne en termes de volumes prélevés la plus récente, conformément aux consignes nationales)

Pressions hydrologiques (source : état des lieux du SDAGE de 2019) :

Sur la zone nodale My1 (Mayenne aval) :

- taux surfacique de masses d'eau superficielles de cours d'eau en pression hydrologique significative : 60 %
- pression hydrologique à l'étiage constituée à 70 % d'évaporation par les plans d'eau et à 30 % des prélèvements (dont 59 % relèvent de l'irrigation), sans prise en compte des prélèvements à l'étiage dans les retenues (sauf les prélèvements supérieurs à la capacité des plans d'eau) ;

Besoin d'amélioration des connaissances :

- initier la réalisation d'une étude de type HMUC en priorisant sur les secteurs en pression hydrologique significative ou présentant des assecs, notamment sur l'aval du SAGE (zone nodale My1), en intégrant l'impact de l'aménagement du bassin versant (notamment les plans d'eau)
- nécessité de mieux caractériser les assecs sur les petits affluents de la Mayenne, notamment sur la Jouanne amont

ENJEUX :

Nature des enjeux GQ :

- irrigation sur l'aval, la partie Nord est peu concernée (secteur d'élevage sur une grande partie nord du territoire) ;
- important prélèvement AEP, sur la Mayenne amont, sans réelle problématique quantitative ;
- le pourcentage des surfaces drainées augmente sur la partie sud du département de la Mayenne, avec des ratios supérieurs à 20 %.

Démarches locales :

- Harmonisation des ACS entre 49-53-61 à poursuivre (choix des stations de référence entre 49 et 53 et valeurs seuil de crise entre 53 et 61), étudier la pertinence de distinguer des sous-bassins de l'axe Mayenne, et prendre en compte la gestion de la retenue de Saint-Fraimbault servant de soutien d'étiage de la Mayenne ;
- Travail d'inventaire des prélèvements pour l'irrigation et l'abreuvement des animaux en cours, mené par le CD53 .